



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division des Examens et  
Concours**

Dossier suivi par  
E. DEMOGUE  
Téléphone  
04 90 27 76 52  
Fax  
04 90 27 76 39  
Mél.  
edwina.demogue  
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers  
84077 Avignon**

Avignon, le 27 juin 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du premier degré  
S/c de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Education Nationale  
chargés de circonscription

**Objet : Candidature au CAFIPEMF – session 2012**

**Références :** Décret N° 85-88 du 22 janvier 1985  
Arrêté du 7 juin 1991  
Arrêté du 29 octobre 2001 modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001  
Circulaire ministérielle N° 85-058 du 12 février 1985  
Circulaire ministérielle du 5 juin 2002

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions au CAFIPEMF sera ouvert

**du Mercredi 29 juin 2011 au Vendredi 16 septembre 2011**  
à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

### **I / Conditions d'inscription :**

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire.

### **II / Demande d'inscription :**

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription pour le CAFIPEMF *généraliste* ou le CAFIPEMF *spécialisé* à l'Inspection Académique, bureau 114, 1<sup>er</sup> étage, ou en faire la demande par écrit à la Division des Examens et Concours.



### III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription :

Tout dossier expédié par voie postale devra l'être avant le 16 septembre 2011.

Les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se déroulera l'épreuve d'admissibilité.

- le sujet de mémoire doit être joint obligatoirement au dossier d'inscription :

- devront être présentés sur feuille annexée son thème (indication du sujet) et sa problématique (description en 3 à 5 lignes maximum)
- le sujet doit être dactylographié
- le nom et le prénom du candidat ne doivent pas apparaître sur cette feuille.

Les candidats qui conservent le bénéfice de l'admissibilité doivent, s'ils souhaitent se présenter aux épreuves d'admission de la présente session, déposer un dossier de candidature dans les mêmes conditions.

Il est rappelé que le choix des disciplines pour les différentes épreuves se fait sous la seule responsabilité du candidat. Le choix d'une option n'est pas obligatoire. Seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de l'inscription seront autorisés à passer un CAFIPEMF spécialisé. Il ne sera pas possible de modifier ces choix après inscription.



**Bernard LELOUCH**